



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

XXXX(INI)

1.3.2013

AMENDEMENTS

1 - 157

Projet de rapport
Jean Lambert
(PE504.317v01-00)

Accès aux soins des groupes vulnérables
(XXXX(INI))

AM\928354FR.doc

PE506.106v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Claude Moraes

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu la convention des Nations unies
relative aux droits des personnes
handicapées,**

Or. en

Amendement 2
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu la convention des Nations unies
relative aux droits des personnes
handicapées,**

Or. en

Amendement 3
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu la convention des Nations unies
relative aux droits de l'enfant,**

Or. en

Amendement 4
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la convention européenne des droits de l'homme,

Or. en

Amendement 5
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique,

Or. en

Amendement 6
Kinga Göncz
Proposition de résolution
Visa 3 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le règlement (CE) n° 1081/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1784/1999,

Or. en

Amendement 7
Kinga Göncz
Proposition de résolution
Visa 3 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la proposition de la Commission du 6 octobre 2011 relative au règlement sur le Fonds social européen et abrogeant le règlement (COM(2011)0607),

Or. en

Amendement 8
Marian Harkin

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la communication de la Commission "Concrétiser le plan de mise en œuvre stratégique du partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé" (COM(2012)0083),

Or. en

Amendement 9
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport de la Commission sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2012,

Amendement 10
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu les rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2011 "L'accès aux soins de santé des migrants en situation irrégulière dans 10 États membres de l'Union européenne"¹ et "Les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière dans l'Union européenne",

Or. en

Amendement 11
Jean Lambert

Proposition de résolution
Visa 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport d'Eurofound intitulé "Third European Quality of Life Survey - Quality of life in Europe: Impacts of the crisis"¹ (Troisième enquête européenne sur la qualité de vie - Qualité de vie en Europe: Incidences de la crise),

¹ Eurofound (2012), "Third European Quality of Life Survey - Quality of life in Europe: Impacts of the crisis", Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
(<http://www.eurofound.europa.eu/publications/ht>)

¹ FRA "L'accès aux soins de santé des migrants en situation irrégulière dans 10 États membres de l'Union européenne", octobre 2011 <http://fra.europa.eu/fr/publication/2012/lacces-aux-soins-de-sante-des-migrants-en-situation-irreguliere-dans-10-etats>

Or. en

Amendement 12
Emer Costello

Proposition de résolution
Visa 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport d'Eurofound intitulé "Third European Quality of Life Survey - Quality of life in Europe: Impacts of the crisis"¹ (Troisième enquête européenne sur la qualité de vie - Qualité de vie en Europe: Incidences de la crise),

¹ Eurofound (2012), "Third European Quality of Life Survey - Quality of life in Europe: Impacts of the crisis", Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
(<http://www.eurofound.europa.eu/publications/mlfiles/ef1264.htm>).

Or. en

Amendement 13
Emer Costello

Proposition de résolution
Visa 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport d'Eurofound intitulé "Household debt advisory services in the European Union"¹ ("Services de conseil sur l'endettement des ménages dans l'Union européenne"),

¹ Eurofound (2012) "Household debt advisory services in the European Union", Office des

Or. en

Amendement 14
Emer Costello; Birgit Sippel

Proposition de résolution
Visa 26 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu le rapport d'Eurofound intitulé
"Living conditions of the Roma:
Substandard housing and health"²
("Conditions de vie des Roms: logement
ne répondant pas aux normes et santé"),**

² Eurofound (2012) "Living conditions of the Roma: Substandard housing and health", Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg
(<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2012/02/en/1/EF1202EN.pdf>).

Or. en

Amendement 15
Emer Costello

Proposition de résolution
Visa 26 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu le rapport d'Eurofound intitulé
"Active inclusion of young people with
disabilities or health problems"¹
("Inclusion active des jeunes avec un
handicap ou des problèmes de santé"),**

² Eurofound (2012) "Active inclusion of young people with disabilities or health problems", Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg
(<http://www.eurofound.europa.eu/areas/socialcohesion/illnessdisabilityoung.htm>).

Or. en

Amendement 16
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que les valeurs fondamentales de l'Union doivent être respectées même en situation de crise et **que l'accès aux soins de santé et aux autres soins doit être considéré comme un droit fondamental pour tous les citoyens de l'Union;**

Amendement

A. considérant que les valeurs fondamentales de l'Union doivent être respectées même en situation de crise et **qu'un meilleur accès à des soins permettant d'améliorer la santé devrait être une priorité;**

Or. en

Amendement 17
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que les valeurs fondamentales de l'Union doivent être respectées même en situation de crise et que l'accès aux soins de santé **et** aux autres soins doit être considéré comme un droit fondamental pour tous les citoyens de l'Union;

Amendement

A. considérant que les valeurs fondamentales de l'Union doivent être respectées même en situation de crise et que l'accès aux soins de santé, aux autres soins **et à l'aide sociale** doit être considéré comme un droit fondamental pour tous les citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 18
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que les valeurs fondamentales de l'Union doivent être respectées même en situation de crise et que l'accès aux soins de santé et aux autres soins doit être considéré comme un droit fondamental pour tous les citoyens de l'Union;

Amendement

A. considérant que les valeurs fondamentales de l'Union doivent être respectées même en situation de crise et que l'accès aux soins de santé et aux autres soins doit être considéré comme un droit fondamental pour tous les citoyens de l'Union; ***considérant que la santé, les soins et les services sociaux ont au contraire fait l'objet de réductions budgétaires dans la majorité des États membres en conséquence de la mise en œuvre de politiques d'austérité, compromettant ainsi l'accès universel aux services et la qualité de ceux-ci;***

Or. en

Amendement 19
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les systèmes de soins de santé dans l'Union européenne sont confrontés à des défis significatifs tels que la crise persistante de la dette souveraine de la zone euro entraînant une pression sur les finances publiques, le vieillissement de la population, le caractère évolutif des services de santé et l'accroissement des coûts des soins de santé qui indiquent clairement qu'une réforme est nécessaire de toute urgence;

Or. en

Amendement 20
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que l'Union européenne a le système social le plus développé au monde, avec les cotisations sociales les plus élevées pour la population; considérant que le maintien et le développement du modèle social européen doivent constituer une priorité politique;

Or. de

Amendement 21
Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'OMS a rappelé dans la Charte de Tallin que la Santé représente un facteur clé du développement économique et de la prospérité;

Or. fr

Amendement 22
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres;

Amendement

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres, ***que près de 24,2 % de la population de l'Union européenne se trouvait menacée par la pauvreté et l'exclusion en 2011, que des changements négatifs affectent les conditions de vie des personnes à long terme, tels que l'augmentation de la proportion de personnes vivant dans un foyer où personne ne travaille et l'accroissement important des graves privations matérielles;***

Or. en

Amendement 23
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres;

Amendement

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres; ***considérant par ailleurs que l'état de santé subjectif des personnes à faibles revenus s'est détérioré, et que l'écart en termes de santé s'est accru par rapport aux 25 % de personnes ayant les plus hauts revenus;***

Or. en

Amendement 24
Emer Costello; Birgit Sippel

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres;

Amendement

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres; ***considérant par ailleurs que l'état de santé subjectif des personnes à faibles revenus s'est détérioré, et que l'écart en termes de santé s'est accru par rapport aux 25 % de personnes ayant les plus hauts revenus;***

Or. en

Amendement 25

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés devenant encore plus pauvres;

Amendement

B. considérant que les inégalités se creusent dans plusieurs États membres, les plus pauvres et les plus défavorisés y devenant encore plus pauvres;

Or. de

Amendement 26

Sylvana Rapti

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les taux de chômage de longue durée sont en augmentation, et que le chômage laisse de nombreux citoyens sans couverture sociale, limitant ainsi leur accès aux services de santé;

Amendement 27
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que, parmi les plus vulnérables, on retrouve systématiquement les "pauvres chroniques", souvent des chômeurs de longue durée ou des travailleurs touchant un salaire faible, des célibataires vivant seuls avec des enfants et se trouvant sans emploi ou bien travaillant quelques heures et des personnes âgées en Europe centrale et orientale;

Or. en

Amendement 28
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que de récentes études confirment l'émergence d'un nouveau groupe de personnes vulnérables qui étaient auparavant relativement prospères mais se retrouvent dans le besoin en raison du niveau de l'endettement personnel; considérant que ce groupe de "nouveaux démunis" pourrait ne pas être en mesure de s'en sortir et commencer à ne plus pouvoir régler les factures et les paiements liés à des dettes ou à ne plus pouvoir régler les services de soins nécessaires, et à craindre de devoir quitter

leur logement;

Or. en

Amendement 29

Inês Cristina Zuber, Patrick Le Hyaric

Proposition de résolution

Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant l'importance des services publics – appartenant aux pouvoirs publics et gérés par ceux-ci, avec une participation démocratique des utilisateurs – dans des domaines essentiels au bien-être des populations, notamment la santé, l'enseignement, la justice, l'eau, le logement, les transports, les soins aux enfants et aux personnes âgées;

Or. pt

Amendement 30

Milan Cabrnoc

Proposition de résolution

Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quinquies. considérant que la fragmentation des systèmes de soins de santé pourrait conduire à ce que de nombreux patients ne reçoivent plus les soins médicaux nécessaires tandis que d'autres reçoivent des soins susceptibles d'être inutiles voire nuisibles;

Or. en

Amendement 31
Emer Costello

Proposition de résolution
Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C sexies. considérant que, parmi les plus vulnérables, on retrouve systématiquement les "pauvres chroniques", souvent des chômeurs de longue durée ou des travailleurs touchant un salaire faible, des célibataires vivant seuls avec des enfants et se trouvant sans emploi ou bien travaillant quelques heures et des personnes âgées particulièrement en Europe centrale et orientale;

Or. en

Amendement 32
Emer Costello, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Considérant C septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C septies. considérant que la crise a accru le risque d'exclusion à long terme du marché du travail, en particulier pour les jeunes, et que ces derniers sont les plus vulnérables aux conséquences de la crise en termes de participation future au marché du travail et de salaires;

Or. en

Amendement 33
Emer Costello

Proposition de résolution

Considérant C octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C octies. considérant que de plus en plus de personnes dans l'Union européenne travaillent après l'âge légal de départ à la retraite, en partie en raison de besoins financiers, d'autres sources de revenus du ménage à la retraite étant considérablement sollicitées;

Or. en

Amendement 34

Emer Costello, Birgit Sippel

Proposition de résolution

Considérant C nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C nonies. considérant que de récentes études confirment l'émergence d'un nouveau groupe de personnes vulnérables qui étaient auparavant relativement prospères mais se retrouvent dans le besoin en raison du niveau de l'endettement personnel; considérant que ce groupe de "nouveaux démunis" pourrait ne pas être en mesure de s'en sortir et commencer à ne plus pouvoir régler les factures et les paiements liés à des dettes et à craindre de devoir quitter leur logement;

Or. en

Amendement 35

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les coûts des services pour leurs utilisateurs sont en hausse, ce qui signifie que bon nombre de personnes ne sont plus en mesure d'accéder à un niveau de service approprié pour répondre à leurs besoins définis, ce qui entraîne une perte d'indépendance, un stress supplémentaire dans leur cadre familial ou professionnel ou des conséquences potentiellement néfastes sur leur santé;

Amendement

D. considérant que, ***dans certains États membres***, les coûts des services pour leurs utilisateurs sont en hausse, ce qui signifie que bon nombre de personnes ne sont plus en mesure d'accéder à un niveau de service approprié pour répondre à leurs besoins définis, ce qui entraîne une perte d'indépendance, un stress supplémentaire dans leur cadre familial ou professionnel ou des conséquences potentiellement néfastes sur leur santé;

Or. de

Amendement 36
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les coûts des services pour leurs utilisateurs sont en hausse, ce qui signifie que bon nombre de personnes ne sont plus en mesure d'accéder à un niveau de service approprié pour répondre à leurs besoins définis, ce qui entraîne une perte d'indépendance, un stress supplémentaire dans leur cadre familial ou professionnel ou des conséquences potentiellement néfastes sur leur santé;

Amendement

D. considérant que les coûts des services pour leurs utilisateurs sont en hausse, ce qui signifie que bon nombre de personnes ne sont plus en mesure d'accéder à un niveau de service approprié pour répondre à leurs besoins définis, ce qui entraîne une perte d'indépendance, un stress supplémentaire dans leur cadre familial ou professionnel ou des conséquences potentiellement néfastes sur leur santé, ***entraînant leur exclusion sociale***;

Or. en

Amendement 37
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les systèmes de soins de santé peuvent (sans que cela soit intentionnel) créer des obstacles à l'accès aux soins de santé ou fournir des soins de qualité différente aux personnes qui partagent plus d'une caractéristique protégée, telle que le sexe, l'âge ou l'appartenance à un groupe minoritaire;

Or. en

Justification

Le présent amendement s'appuie sur des données de l'Agence des droits fondamentaux relatives aux obstacles spécifiques en cas de discrimination multiple.

Amendement 38

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que, selon les rapports, un certain nombre de ressortissants de l'Union européenne et d'autres personnes qui y ont légalement droit ont encore des difficultés à accéder aux soins de manière transfrontalière;

Or. de

Amendement 39

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que certains systèmes de sécurité sociale évoluent afin de limiter ou de supprimer l'accès de certains groupes aux soins de santé, ce qui engendre des risques supplémentaires sur le plan de la santé personnelle et publique;

Amendement

E. considérant que certains systèmes de sécurité sociale évoluent afin de limiter ou de supprimer l'accès de certains groupes aux soins de santé ***et les remboursements de certains traitements et médicaments***², ce qui engendre des risques supplémentaires sur le plan de la santé personnelle et publique;

² Voir par exemple l'article 5 du décret royal espagnol n° 16/2012 du 20 avril 2012 entré en vigueur le 28 décembre 2012. Disponible à l'adresse:

http://noticias.juridicas.com/base_datos/Admin/rdl16-2012.html#a5.

Or. en

Amendement 40
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que certains systèmes de sécurité sociale évoluent afin de limiter ou de supprimer l'accès de certains groupes aux soins de santé, ce qui engendre des risques supplémentaires sur le plan de la santé personnelle et publique;

Amendement

E. considérant que certains systèmes de sécurité sociale évoluent afin de limiter ou de supprimer l'accès de certains groupes aux soins de santé, ce qui engendre des risques supplémentaires sur le plan de la santé personnelle et publique ***ainsi que pour la pérennité de ces systèmes à long terme***;

Or. en

Amendement 41
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'on estime que la plupart des soins dans l'Union européenne sont fournis actuellement par des soignants informels non rémunérés; considérant que cette énorme ressource est menacée en raison d'un certain nombre d'évolutions démographiques ainsi que de la charge croissante que représentent les soins;

Or. en

Amendement 42

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que le droit à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle, est consacré **à l'article 19** de la *Convention* des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;

F. considérant que le droit à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle, est consacré **aux articles 19 et 26** de la *convention* des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;

Or. en

Amendement 43

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les motifs entraînant le placement d'enfants dans des structures alternatives d'accueil sont

complexes et pluridimensionnels mais qu'ils semblent souvent liés directement ou indirectement à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 44
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que l'absence d'informations précises et accessibles peut contribuer à empêcher les groupes vulnérables d'accéder aux soins nécessaires auxquels ils ont droit;

Or. en

Amendement 45
Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les problèmes de démographie médicale (faible niveau de l'offre de soins dans certaines zones géographiques) dans plusieurs Etats membres augmentent les difficultés d'accès aux soins des groupes vulnérables;

Or. fr

Amendement 46
Milan Cabrnoc

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que de plus en plus de rapports font état de divisions sociales accrues et d'une augmentation des agressions verbales et physiques perpétrées contre les minorités;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 47
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que de plus en plus de rapports font état de divisions sociales accrues et d'une augmentation des agressions verbales et physiques perpétrées contre les minorités;

Amendement

H. considérant qu'une fracture sociale croissante existe de plus en plus parmi les personnes les plus vulnérables et qu'il conviendrait d'en rendre compte très précisément;

Or. de

Amendement 48
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, dans certains États membres, la régression des politiques relatives aux personnes handicapées, présentant des difficultés d'apprentissage

Amendement

I. considérant que, dans certains États membres, la régression des politiques relatives aux personnes handicapées, présentant des difficultés d'apprentissage

ou souffrant de maladies psychiatriques conduit à s'éloigner de l'approche fondée sur les droits au profit de l'approche plus institutionnelle adoptée par le passé;

ou souffrant de maladies psychiatriques conduit à s'éloigner de l'approche ***d'inclusion*** fondée sur les droits ***visant à l'inclusion pleine et entière dans la communauté*** au profit de l'approche plus institutionnelle ***et d'isolement*** adoptée par le passé;

Or. en

Amendement 49
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant qu'il convient de souligner le fort potentiel d'emploi qui existe dans le secteur de la santé et de l'aide sociale dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement 50
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

Amendement

J. considérant que de nombreux emplois dans le secteur des soins sont mal rémunérés ***et offrent parfois*** peu de formations;

J. considérant que de nombreux emplois dans le secteur des soins sont mal rémunérés ***et peu attractifs en raison de conditions de travail précaires, du risque élevé de stress physique et émotionnel, de la menace de surmenage et de l'absence d'une progression de carrière définie; considérant que ce secteur offre*** peu de formations, ***et qu'en outre, les employés dudit secteur sont majoritairement des personnes vieillissantes, des femmes et des***

travailleurs migrants;

Or. en

Amendement 51

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que de nombreux emplois dans le secteur des soins sont mal rémunérés et offrent parfois peu de formations;

Amendement

J. considérant que de nombreux emplois dans le secteur des soins sont mal rémunérés, ***ne permettent souvent pas d'accéder à des contrats formels et à d'autres droits de base du travail*** et offrent parfois peu de formations ***et de possibilités de développement de carrière; considérant que les soins dans l'Union européenne sont souvent fournis par des soignants informels, non rémunérés, qui peuvent eux-mêmes être considérés comme un groupe vulnérable en raison de la pression croissante poussant à fournir des soins plus perfectionnés et techniques;***

Or. en

Amendement 52

Birgit Sippel

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que de nombreux emplois dans le secteur des soins sont mal rémunérés et offrent parfois peu de formations;

Amendement

J. considérant que de nombreux emplois dans le secteur des soins sont mal rémunérés, ***difficiles physiquement*** et offrent parfois peu de formations; ***considérant qu'un certain nombre d'États membres ne disposent pas de services de soins de qualité, disponibles pour tout un***

chacun, sans distinction de revenus;

Or. en

Amendement 53

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que *de nombreux* emplois dans le secteur des soins *sont* mal rémunérés et offrent parfois peu de formations;

Amendement

J. considérant que, *dans certains États membres, les* emplois dans le secteur des soins *demeurent* mal rémunérés et offrent parfois peu de formations;

Or. de

Amendement 54

Jean Lambert

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

J bis. considérant que la transition d'un système institutionnel de soins à un système communautaire nécessite une aide accrue en termes de logement pour les personnes vulnérables afin qu'elles puissent vivre de façon indépendante;

Amendement

Or. en

Amendement 55

Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution

Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que de plus en plus de personnes âgées doivent être considérées comme des personnes vulnérables;

Or. fr

Amendement 56

Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution

Considérant Kter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K ter. considérant que des ressortissants pauvres de l'UE provenant d'autres états membres, et les ressortissants de pays tiers jouissant d'une couverture sociale d'un autre État membre, peuvent aussi rencontrer de grandes difficultés d'accès aux soins;

Or. fr

Amendement 57

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. regrette amèrement les difficultés rencontrées pour obtenir des données actuelles et comparables concernant l'accès aux soins;

1. invite la Commission européenne à recueillir des données actuelles et comparables ***sous la forme d'une analyse fondamentale*** concernant l'accès aux soins;

Or. de

Amendement 58
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite la Commission européenne, les partenaires sociaux et les États membres à tirer les conséquences d'une analyse des points forts et des points faibles de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle;

Or. de

Amendement 59
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. est convaincu que les réformes nécessaires devraient aborder la question de la qualité et de l'efficacité des soins de santé, améliorer l'accès aux soins adéquats au moment opportun dans la bonne structure et maintenir la bonne santé des personnes tout en prévenant autant que possible les complications communes évitables des maladies;

Or. en

Amendement 60
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que les États membres ont convenu d'adopter une approche abandonnant les mesures "curatives" traitant les symptômes de l'exclusion et de la mauvaise santé "pour des mesures préventives s'inscrivant dans une stratégie visant à améliorer la qualité de vie et à réduire la charge que représentent les maladies chroniques, la fragilité et le handicap"; souligne les **coûts** à long terme de l'inaction;

Amendement

2. rappelle que les États membres ont convenu d'adopter une approche abandonnant les mesures "curatives" traitant les symptômes de l'exclusion et de la mauvaise santé pour des mesures **"préventives" à long terme** s'inscrivant dans une stratégie visant à améliorer la qualité de vie et à réduire la charge que représentent les maladies chroniques, la fragilité et le handicap; souligne les **surcoûts** à long terme de l'inaction; **souligne, en particulier, la nécessité d'un vieillissement actif commençant dès le jeune âge et se poursuivant tout au long de la vie;**

¹ Réunion du Conseil de novembre 2009, conclusions du Conseil sur le vieillissement en bonne santé et dans la dignité, 2 980^e réunion du Conseil Emploi, politique sociale, santé et protection des consommateurs, novembre 2009.

Or. de

Amendement 61 **Jean Lambert**

Proposition de résolution **Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. rappelle que les États membres ont convenu d'adopter une approche abandonnant les mesures "curatives" traitant les symptômes de l'exclusion et de la mauvaise santé "pour des mesures préventives s'inscrivant dans une stratégie visant à améliorer la qualité de vie et à réduire la charge que représentent les maladies chroniques, la fragilité et le handicap"; souligne les coûts à long terme de l'inaction;

Amendement

2. rappelle que les États membres ont convenu d'adopter une approche abandonnant les mesures "curatives" traitant les symptômes de l'exclusion et de la mauvaise santé "pour des mesures préventives s'inscrivant dans une stratégie visant à améliorer la qualité de vie et à réduire la charge que représentent les maladies chroniques, la fragilité et le handicap"¹; souligne les coûts à long terme de l'inaction; **estime que l'accès à des soins**

de santé de qualité est un facteur social de santé et souligne la nécessité d'accroître l'accessibilité des soins appropriés pour les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, y compris celles qui sont sans abri ou risquent de le devenir, ainsi qu'à l'exclusion du logement, de façon à remédier aux inégalités en matière de santé;

¹ Réunion du Conseil de novembre 2009, conclusions du Conseil sur le thème "Vieillir en bonne santé et dans la dignité", 2980^e session du Conseil emploi, politique sociale, santé et consommateurs de novembre 2009.

Or. en

Amendement 62
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. constate que 78% de tous les aidants sont des femmes qui, dans l'Union européenne, gagnent 18% de moins que les hommes;

Or. de

Amendement 63
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. souligne l'importance de l'information en matière de résultats, de

satisfaction et de coûts, puisque seuls des patients bien informés sont à même de prendre en toute confiance la décision d'obtenir les soins dont ils ont besoin à un tarif global moins élevé¹;

Or. en

Amendement 64
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que *laisser les personnes vulnérables sans accès* aux soins de santé et autres soins *constitue une mauvaise économie, étant donné que cela* pourrait avoir une incidence négative à long terme sur les coûts des soins de santé et la santé personnelle ou publique;

Amendement

3. estime que *l'accès difficile* aux soins de santé et autres soins *pour les personnes vulnérables* pourrait avoir une incidence négative à long terme sur les coûts des soins de santé et la santé personnelle ou publique;

Or. en

Amendement 65
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que laisser les personnes vulnérables sans accès aux soins de santé et autres soins constitue une mauvaise économie, étant donné que cela pourrait avoir une incidence négative à long terme sur les coûts des soins de santé et la santé personnelle ou publique;

Amendement

3. estime que laisser les personnes vulnérables sans accès aux *prestations de* soins de santé et autres soins constitue une mauvaise économie, étant donné que cela pourrait avoir une incidence négative à long terme sur les coûts des soins de santé et la santé personnelle ou publique;

¹ *Pour eux-mêmes ainsi que pour la communauté.*

Amendement 66
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. regrette que la stigmatisation sociale liée à certaines pathologies médicales dissuade les citoyens de demander l'aide dont ils ont besoin, entraînant ainsi des cas de maladies transmissibles non soignées, ce qui fait peser un risque considérable sur la santé publique;

Amendement

4. regrette que la stigmatisation sociale liée à certaines pathologies médicales dissuade les citoyens de demander l'aide dont ils ont besoin, entraînant **également** ainsi, **par exemple**, des cas de maladies transmissibles non soignées, ce qui fait peser un risque considérable sur la santé publique;

Amendement 67
Inês Cristina Zuber, Patrick Le Hyaric

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que la crise économique et financière et les politiques dites d'austérité imposées aux États membres ne doivent pas favoriser le désinvestissement dans les services publics et nationaux de santé, mais qu'il y a lieu, au contraire, en raison de leur importance et de leur nécessité, de tendre vers une plus grande consolidation de ces services pour faire face aux besoins des populations, notamment des groupes les plus vulnérables;

Amendement 68
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les conséquences sociales au sens large, les effets potentiellement discriminatoires et les incidences à long terme de bon nombre des mesures de réduction des coûts à court terme actuellement mises en œuvre n'ont pas été correctement évalués;

Amendement

5. estime que les conséquences sociales ***et économiques*** au sens large, les effets potentiellement discriminatoires et les incidences à long terme, ***y compris les menaces pour la santé publique et les éventuelles conséquences sur l'espérance de vie***, de bon nombre des mesures de réduction des coûts à court terme actuellement mises en œuvre, ***telles que l'introduction de redevances d'accès aux soins de santé payables d'avance, l'augmentation des dépenses non remboursées ou l'exclusion de l'accès aux soins pour les groupes les plus vulnérables tels que les migrants en situation irrégulière***, n'ont pas été correctement évalués; ***souligne que de telles mesures ont des incidences négatives disproportionnées sur les groupes vulnérables;***

Or. en

Amendement 69
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. déplore l'incidence disproportionnée que les pratiques d'arrestation et les obligations de notification des États liées à l'application des lois sur l'immigration ont sur la capacité des migrants sans

papiers à recevoir des soins médicaux¹;

¹ Les lignes directrices de la FRA intitulées "Apprehension of migrants in an irregular situation – fundamental rights considerations" ("Arrestation des migrants en situation irrégulière - considérations concernant les droits fondamentaux") proposent des principes clés aux États membres sur les pratiques de détection et de dénonciation dans les structures médicales et aux abords de celles-ci:
http://fra.europa.eu/sites/default/files/document-on-apprehensions_1.pdf

Or. en

Amendement 70
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. souligne que les groupes qui présentent plusieurs facteurs de vulnérabilité, tels que les Roms, les personnes sans permis de séjour valide ou les personnes sans abri, risquent encore plus de rester en dehors des campagnes de prévention des risques, de tests et de traitement;

Or. en

Amendement 71
Paul Murphy
Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne les conséquences négatives à long terme des réductions des mesures relatives aux soins préventifs **en temps de**

6. souligne les conséquences négatives à long terme des réductions des mesures relatives aux soins préventifs; estime que

crise; estime que les mesures préventives, *si elles doivent être réduites*, devraient *au moins* être maintenues, *même à un niveau inférieur*, afin de garantir la continuité et de ne pas détruire les infrastructures;

les mesures préventives devraient être maintenues *et développées à l'aide de davantage d'investissements*;

Or. en

Amendement 72

Inês Cristina Zuber, Patrick Le Hyaric

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne les conséquences négatives à long terme des réductions des mesures relatives aux soins préventifs en temps de crise; estime que les mesures préventives, *si elles doivent être réduites*, devraient *au moins* être maintenues, *même à un niveau inférieur*, afin de garantir la continuité et de ne pas détruire les infrastructures;

Amendement

6. souligne *que* les *États membres doivent adopter une politique qui privilégie la promotion de la santé et la prévention des maladies en garantissant des soins de santé gratuits, universels et de qualité et en assurant les moyens nécessaires à la lutte contre les principaux problèmes de santé publique*; souligne les conséquences négatives à long terme des réductions des mesures relatives aux soins préventifs en temps de crise; estime que les mesures préventives devraient être maintenues afin de garantir la continuité et de ne pas détruire les infrastructures;

Or. pt

Amendement 73

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne les conséquences négatives à long terme des réductions des mesures relatives aux soins préventifs en temps de

Amendement

6. souligne les conséquences négatives à long terme des réductions des mesures relatives aux soins préventifs en temps de

crise; estime que les mesures préventives, si elles doivent être réduites, devraient au moins être ***maintenues, même à un niveau inférieur***, afin de garantir la continuité et de ne pas détruire les infrastructures;

crise; estime que les mesures préventives, si elles doivent être réduites, devraient au moins être ***relevées au niveau antérieur***, afin de garantir la continuité et de ne pas détruire les infrastructures;

Or. de

Amendement 74

Jean Lambert

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne que les soins dont les personnes handicapées ont besoin devraient être fournis de manière accessible, tant en termes d'infrastructures que de communication, qui est tout particulièrement importante dans le cas des personnes handicapées mentales (difficultés d'apprentissage); encourage la formation des soignants et des médecins généralistes sur la fourniture de soins de manière accessible;

Or. en

Amendement 75

Paul Murphy

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. considère que les mesures d'austérité ***ne devraient pas nuire*** à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ***ne devraient pas inverser*** les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

7. considère que les mesures d'austérité ***nuisent*** à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ***inversent*** les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

Amendement 76
Sylvana Rapti
Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. considère que les mesures d'austérité ne devraient *pas* nuire à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ne devraient pas inverser les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

Amendement

7. considère que les mesures d'austérité ne devraient *en aucune circonstance priver les citoyens de leur accès aux services sociaux et de santé de base ou* nuire à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ne devraient pas inverser les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

Or. el

Amendement 77
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. considère que les mesures d'austérité ne devraient pas nuire à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ne devraient pas inverser les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

Amendement

7. considère que les mesures d'austérité ne devraient pas nuire à l'innovation *et à la qualité* en matière de fourniture de services sociaux et ne devraient pas inverser les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 78
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. considère que les mesures d'austérité ne devraient pas nuire à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ne devraient pas inverser les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques;

Amendement

7. considère que les mesures d'austérité ne devraient pas nuire à l'innovation en matière de fourniture de services sociaux et ne devraient pas inverser les tendances positives observées dans l'élaboration des politiques; ***et estime que les mesures d'austérité ne devraient pas entraîner de charge encore plus lourde pour les soignants informels;***

Or. en

Amendement 79
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. invite les États membres à promouvoir le recrutement dans les services d'aide sociale et à œuvrer à améliorer l'attractivité du secteur en tant qu'option de carrière valable pour les jeunes;

Or. en

Amendement 80
Emer Costello, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. invite les États membres à promouvoir le recrutement dans les services d'aide sociale et à œuvrer à améliorer l'attractivité du secteur en tant

qu'option de carrière valable pour les jeunes;

Or. en

Amendement 81
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. souligne que le nombre de citoyens de l'Union européenne qui vivent dans un autre pays de l'Union que le leur, et qui n'ont pas d'assurance santé en raison, par exemple, du chômage et de la perte de leur permis de séjour, est en augmentation; souligne que les citoyens de l'Union disposant d'une couverture d'assurance santé dans un autre pays de l'Union ont souvent des difficultés à accéder aux soins étant donné qu'ils doivent avancer les frais;

Or. en

Amendement 82
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. est *préoccupé par le fait* que les personnes handicapées *dans l'Union subissent de manière disproportionnée* les réductions des dépenses publiques, en raison desquelles elles *n'ont* plus accès aux services d'aide qui leur permettent de vivre de manière indépendante au sein de la communauté.

8. est *convaincu* que les personnes handicapées *ne devraient pas subir* les réductions des dépenses publiques, en raison desquelles elles *n'auraient* plus accès aux services d'aide qui leur permettent de vivre de manière indépendante au sein de la communauté.

Amendement 83
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que cela *entraîne* une augmentation du nombre de personnes vivant dans des structures institutionnelles d'accueil à long terme et *renforce* l'exclusion sociale des personnes handicapées dans l'Union, en violation directe des engagements pris par l'Union dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour 2010-2020;

Amendement

9. estime que cela *pourrait entraîner* une augmentation du nombre de personnes vivant dans des structures institutionnelles d'accueil à long terme et *renforcer* l'exclusion sociale des personnes handicapées dans l'Union, en violation directe des engagements pris par l'Union dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour 2010-2020;

Amendement 84
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. considère que toute réduction des services d'aide et de soins destinés aux jeunes ou aux autres groupes vulnérables est susceptible de nuire aux politiques d'inclusion active actuellement menées par l'Union;

Amendement

10. considère que toute réduction des services d'aide et de soins destinés aux jeunes ou aux autres groupes vulnérables est susceptible de nuire aux politiques d'inclusion active actuellement menées par l'Union; *souligne que les taux élevés de chômage des jeunes font peser une pression supplémentaire sur tous les types de services sociaux et que des actions ciblées pourraient apporter une aide dans*

ce domaine;

Or. en

Amendement 85
Konstantinos Poupakis
Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. observe qu'en raison de l'augmentation du chômage et du chômage de longue durée due à la crise, une grande partie de nos concitoyens - les chômeurs de longue durée et les personnes à leur charge - se retrouvent privés d'accès au système de santé public, de sécurité sociale et de soins de santé; invite les États membres, et en particulier ceux dont le taux de chômage est le plus élevé, à traiter ce problème majeur efficacement et rapidement en adoptant les mesures nécessaires;

Or. el

Amendement 86
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. reconnaît l'importance et la rentabilité de l'investissement dans les enfants à un stade précoce, de manière à développer tout leur potentiel; admet que l'investissement dans des services sociaux de haute qualité est essentiel à la conception de services de protection des enfants adéquats et efficaces ainsi qu'à la mise en place de stratégies de prévention

11. ***salue la recommandation de la Commission intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", du 20 février 2013;*** reconnaît l'importance et la rentabilité de l'investissement dans les enfants à un stade précoce, de manière à développer tout leur potentiel; admet que l'investissement dans des services sociaux de haute qualité est

globales;

essentiel à la conception de services de protection des enfants adéquats et efficaces ainsi qu'à la mise en place de stratégies de prévention globales; ***rappelle l'importance d'adopter une perspective prenant en compte la vie entière;***

Or. en

Amendement 87
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. reconnaît l'importance et la rentabilité de l'investissement dans les enfants à un stade précoce, de manière à développer tout leur potentiel; admet que l'investissement dans des services sociaux de haute qualité est essentiel à la conception de services de protection des enfants adéquats et efficaces ainsi qu'à la mise en place de stratégies de prévention globales;

Amendement

11. reconnaît l'importance et la rentabilité de l'investissement dans ***la promotion de la santé, la prévention et le diagnostic précoce chez*** les enfants à un stade précoce, de manière à développer tout leur potentiel; admet que l'investissement dans des services sociaux de haute qualité est essentiel à la conception de services de protection des enfants adéquats et efficaces ainsi qu'à la mise en place de stratégies de prévention globales;

Or. de

Amendement 88
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. reconnaît l'importance et la rentabilité de l'investissement dans les enfants à un stade précoce, de manière à développer tout leur potentiel; admet que l'investissement dans des services sociaux

Amendement

11. reconnaît l'importance et la rentabilité de l'investissement dans les enfants à un stade précoce, de manière à développer tout leur potentiel; admet que l'investissement dans des services sociaux

de haute qualité est essentiel à la conception de services de protection des enfants adéquats et efficaces ainsi qu'à la mise en place de stratégies de prévention globales;

de haute qualité est essentiel à la conception de services de protection des enfants adéquats et efficaces ainsi qu'à la mise en place de stratégies de prévention globales; ***souligne que la récente pandémie de rougeole a montré à quel point les vaccinations gratuites pour les enfants sont importantes pour la santé publique;***

Or. en

Amendement 89
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. reconnaît la contribution sociale apportée par les ***personnes chargées des services de soins*** et les responsabilités accrues qui leur incombent en raison de la réduction de l'offre de services ou de l'augmentation des coûts de ces derniers;

Amendement

12. reconnaît la contribution sociale apportée par les ***aidants familiaux et les volontaires (soins informels)*** et les responsabilités accrues qui leur incombent en raison de la réduction de l'offre de services ou de l'augmentation des coûts de ces derniers; ***souligne combien il importe de reconnaître l'expertise des soignants et de garantir un travail de qualité; demande une assistance et un appui appropriés pour les aidants familiaux qui doivent concilier les soins et une activité professionnelle et juge essentielle la prise en compte du temps passé comme aidant dans le calcul des droits à pension;***

Or. de

Amendement 90
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. reconnaît la contribution sociale apportée par les personnes chargées des services de soins et les responsabilités accrues qui leur incombent en raison de la réduction de l'offre de services ou de l'augmentation des coûts de ces derniers;

Amendement

12. reconnaît la contribution sociale **et économique énorme** apportée par les personnes chargées des services de soins et les responsabilités accrues qui leur incombent en raison de la réduction de l'offre de services ou de l'augmentation des coûts de ces derniers;

Or. en

Amendement 91
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. reconnaît la contribution sociale apportée par les personnes chargées des services de soins et les responsabilités accrues qui leur incombent en raison de la réduction de l'offre de services ou de l'augmentation des coûts de ces derniers;

Amendement

12. reconnaît la contribution sociale apportée par les personnes chargées des services de soins et les responsabilités accrues qui leur incombent en raison de la réduction de l'offre de services ou de l'augmentation des coûts de ces derniers; **s'inquiète de l'incidence négative que ces réductions ont sur l'emploi des femmes, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, l'égalité hommes-femmes et le vieillissement en bonne santé;**

Or. en

Amendement 92
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. rappelle que l'Union européenne a estimé que le secteur des soins avait un

potentiel de croissance en termes d'emploi et que le Parlement européen a constaté la nécessité d'augmenter les salaires et d'améliorer la formation pour faire de ce secteur un choix de carrière attirant et améliorer la qualité du service;

Or. en

Amendement 93
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. reconnaît que de plus en plus de femmes exercent un travail rémunéré et qu'en parallèle elles font encore relativement souvent office de soignants, ce qui représente un défi pour atteindre un équilibre satisfaisant entre la vie professionnelle et la vie privée; estime qu'en général, les possibilités de travail flexibles sont importantes pour aider à combiner le travail et les soins à apporter;

Or. en

Amendement 94
Emer Costello, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. reconnaît que de plus en plus de femmes exercent un travail rémunéré et qu'en parallèle elles font encore relativement souvent office de soignants, ce qui représente un défi pour atteindre un équilibre satisfaisant entre la vie

professionnelle et la vie privée; estime qu'en général, les possibilités de travail flexibles sont importantes pour aider à combiner le travail et les soins à apporter;

Or. en

Amendement 95
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quinquies. souligne la pénurie de main-d'oeuvre qui se profile dans certains secteurs des prestations de santé et d'assistance et invite les États membres à renforcer l'intérêt des jeunes pour une formation à de telles professions;

Or. de

Amendement 96
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 sexies. demande que les États membres mettent au point des mesures de formation continue qui aident les soignants et les prestataires de soins à mieux comprendre les besoins des bénéficiaires de soins;

Or. de

Amendement 97
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 septies. souligne l'importance croissante de services mobiles pour fournir des prestations aux personnes (en milieu urbain mais également rural);

Or. de

Amendement 98
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 octies. souligne que la plupart des prestations de soins fournies dans l'Union européenne le sont pas la voie informelle, c'est-à-dire par des membres de la famille et des volontaires, et demande à la Commission européenne, aux États membres et aux partenaires sociaux de reconnaître et de rétribuer davantage ces contributions;

Or. de

Amendement 99
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 nonies. se félicite que le partenariat

européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé ait été choisi pour relever les défis liés au vieillissement de la société. Ce partenariat a pour objectif de prolonger de deux ans la durée de vie en bonne santé des citoyens de l'Union d'ici 2020. En outre, il vise à obtenir des résultats positifs pour l'Europe sur trois volets:

i) amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes âgées;

ii) renforcement de la viabilité et de l'efficacité des systèmes de soins; et

iii) création de croissance et de débouchés commerciaux pour les entreprises;

Or. de

Amendement 100
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 decies. rappelle le "Cadre européen de qualité pour les services de soin et d'accompagnement", qui formule des principes et lignes directrices pour le bien-être et la dignité des personnes âgées ayant besoin de soins et d'assistance et a été publié dans le cadre du projet WeDO de la Commission européenne¹;

¹ *WeDO est un projet financé par la Commission européenne (2010-2012). Il était dirigé par un groupe de pilotage composé de 18 organisations partenaires dans 12 États membres de l'Union européenne. L'intérêt commun de toutes les organisations partenaires était et demeure l'amélioration de la qualité de vie de toutes les personnes âgées ayant besoin de soins et d'assistance.*

Or. de

Amendement 101
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 undecies. souligne importance du service volontaire en tant que contribution précieuse pour la prise en charge des personnes âgées ayant besoin de soins et d'assistance, également, le cas échéant, pour lutter contre l'isolement des personnes vivant seules;

Or. de

Amendement 102
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 duodecies. invite les États membres à renforcer l'éducation à la santé tout en informant précisément les groupes vulnérables, ayant souvent un accès difficile aux prestations, sur l'offre disponible; il est tout aussi important d'associer les bénéficiaires de soins et les soignants aux processus de décision qui les concernent;

Or. de

Amendement 103
Milan Cabrnoch

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. reconnaît le travail effectué par les organisations du secteur tertiaire et bénévoles, mais estime néanmoins que celui-ci ne devrait pas remplacer la responsabilité de l'État ***dans la garantie de*** services d'aide efficaces et fiables;

Amendement

13. reconnaît le travail effectué par les organisations du secteur tertiaire et bénévoles, mais estime néanmoins que celui-ci ne devrait pas remplacer la responsabilité de l'État ***de fournir des*** services d'aide ***de qualité***, efficaces et fiables - ***en tant que bien publics - financés à partir de ressources publiques***;

Or. en

Amendement 104
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. reconnaît le travail effectué par les organisations du secteur tertiaire et bénévoles, mais estime néanmoins que celui-ci ne devrait pas remplacer la responsabilité de l'État dans la garantie de services d'aide efficaces ***et*** fiables;

Amendement

13. reconnaît le travail effectué par les organisations du secteur tertiaire et bénévoles, mais estime néanmoins que celui-ci ne devrait pas remplacer la responsabilité de l'État dans la garantie de services d'aide ***de qualité*** efficaces, fiables ***et abordables accessibles à tous***;

Or. en

Amendement 105
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. reconnaît le travail effectué par les

Amendement

13. reconnaît le travail effectué par les

organisations du secteur tertiaire et bénévoles, mais estime néanmoins que celui-ci ne devrait pas remplacer la responsabilité de l'État dans la garantie de services d'aide efficaces et fiables;

organisations du secteur tertiaire et bénévoles, mais estime néanmoins que celui-ci ne devrait pas remplacer la responsabilité de l'État dans la garantie de services d'aide efficaces et fiables *s'appuyant sur des services abordables de qualité accessibles à tous;*

Or. en

Amendement 106
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. reconnaît qu'il existe des liens étroits entre un éventail de facteurs de vulnérabilité, une expérience d'accueil dans des structures institutionnelles, le manque d'accès à un accueil communautaire de qualité et l'absence de logement qui en résulte; rappelle que les services de santé et d'accueil peuvent jouer un rôle important pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris leurs formes extrêmes comme la question des sans-abri, et y remédier;

Or. en

Amendement 107
Paul Murphy

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. s'inquiète de la privatisation croissante des systèmes de santé et de services sociaux publics, et estime qu'une

organisation orientée sur le marché et sur l'optimisation des profits est contraire à la fourniture de soins de santé et de services sociaux universels, décents et de qualité;

Or. en

Amendement 108
Inês Cristina Zuber, Patrick Le Hyaric

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle la Commission à **exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses de des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;**

Amendement

14. appelle la Commission, **en collaboration avec les États membres, à réaliser des études des incidences sociales des mesures d'austérité;**

Or. pt

Amendement 109
Richard Falbr

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses de des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;

Amendement

14. appelle la Commission à exiger des États membres **qu'ils fournissent des informations sur les mesures d'économie réalisées et** qu'ils réalisent des analyses des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;

Or. cs

Amendement 110
Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses **de** des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;

Amendement

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales **et économiques** de ces mesures **sur le moyen et le long terme; et demande à la Commission de faire régulièrement un rapport de synthèse de ces analyses et de les communiquer au Parlement;**

Or. fr

Amendement 111
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses **de** des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;

Amendement

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures; **recommande que le processus du semestre européen ne se concentre pas seulement sur la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale mais aussi sur leur accessibilité et leur qualité;**

Amendement 112
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses *de* des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;

Amendement

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;
demande à la Commission et aux États membres d'encourager et de promouvoir l'investissement social dans les services sociaux publics tels que le secteur de la santé et des soins, en créant de nouveaux emplois et en améliorant le potentiel de croissance du "secteur blanc";

Amendement 113
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses *de* des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;

Amendement

14. appelle la Commission à exiger des États membres qu'ils réalisent des analyses des incidences sociales des mesures d'austérité et à inclure, dans ses recommandations par pays, des recommandations visant à faire face aux incidences sociales de ces mesures;
demande à la Commission et aux États membres de promouvoir l'investissement

dans les secteurs de la santé, des soins et dans le secteur social, qui sont tous des secteurs nécessaires compte tenu des évolutions démographiques et des conséquences sociales de la crise, et qui présentent un fort potentiel en termes de création d'emplois;

Or. en

Amendement 114
Paul Murphy

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime que les politiques d'austérité ont un effet négatif disproportionné sur les groupes vulnérables de la société, et demande à la Commission et aux États membres de mettre un terme aux politiques d'austérité pour mettre en place un plan radical d'investissements publics, de mobiliser la richesse non investie des grandes entreprises de l'Union pour redévelopper l'économie et répondre aux besoins de tout un chacun dans la société;

Or. en

Amendement 115
Konstantinos Poupakis
Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite les États membres, en coopération avec la Commission, à mieux examiner le lien entre la santé physique et mentale d'une part et le chômage et la précarité de l'emploi d'autre part - que la

crise a fait apparaître comme un phénomène majeur - de façon à mettre en place une planification adéquate pour prévenir et traiter les conséquences néfastes de ce type;

Or. el

Amendement 116
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. appelle la Commission et les États membres à contrôler, dans les plans de réforme nationaux, les politiques nationales qui vont à l'encontre de l'objectif de la stratégie "Europe 2020" en matière de réduction de la pauvreté et à y remédier; invite les États membres à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables ainsi qu'à éliminer les obstacles à l'accès aux soins, à améliorer les mesures d'assimilation et les mesures préventives de manière à revenir à une approche fondée sur les droits et à éviter les dommages à long terme *et les coûts inhérents à l'inaction*;

Amendement

15. appelle la Commission et les États membres à contrôler, dans les plans de réforme nationaux, les politiques nationales qui vont à l'encontre de l'objectif de la stratégie "Europe 2020" en matière de réduction de la pauvreté et à y remédier; invite les États membres à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables ainsi qu'à éliminer les obstacles à l'accès aux soins, à améliorer *et à renforcer* les mesures d'assimilation et les mesures préventives, *à un stade précoce (école, entreprise, commune)* de manière à revenir à une approche fondée sur les droits et à éviter les dommages à long terme;

Or. de

Amendement 117
Richard Falbr

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. appelle la Commission et les États

Amendement

15. appelle la Commission et les États

membres à contrôler, dans les plans de réforme nationaux, les politiques nationales qui vont à l'encontre de l'objectif de la stratégie "Europe 2020" en matière de réduction de la pauvreté et à y remédier; invite les États membres à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables ainsi qu'à éliminer les obstacles à l'accès aux soins, à améliorer les mesures d'assimilation et les mesures préventives de manière à revenir à une approche fondée sur les droits et à éviter les dommages à long terme et les coûts inhérents à l'inaction;

membres, *en collaboration avec les organisations non gouvernementales concernées*, à contrôler, dans les plans de réforme nationaux, les politiques nationales qui vont à l'encontre de l'objectif de la stratégie "Europe 2020" en matière de réduction de la pauvreté et à y remédier; invite les États membres à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables ainsi qu'à éliminer les obstacles à l'accès aux soins, à améliorer les mesures d'assimilation et les mesures préventives de manière à revenir à une approche fondée sur les droits et à éviter les dommages à long terme et les coûts inhérents à l'inaction;

Or. cs

Amendement 118
Paul Murphy

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. estime que les politiques d'austérité, avec leurs réductions des services sociaux et de l'aide sociale et leur incidence déflationniste sur l'économie sont incompatibles avec la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté pour 2020 ainsi qu'avec d'autres objectifs de l'Union en matière d'inclusion sociale, d'égalité, de lutte contre la pauvreté et de cohésion territoriale;

Or. en

Amendement 119
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

AM\928354FR.doc

57/76

PE506.106v01-00

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. invite la Commission européenne à élaborer des indicateurs, au moyen de la méthode ouverte de coordination, qui permettent une observation régulière des obligations de service public en ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité, le caractère abordable et la qualité des services de soins; en outre, il y a lieu, dans le cadre de la méthode ouverte de coordination sociale et au moyen de projets européens, de développer l'apprentissage et l'échange réciproque entre États membres sur la formation de qualité et les systèmes de contrôle pour les soignants;

Or. de

Amendement 120
Sylvana Rapti
Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. appelle la Commission à inclure des garanties sociales protégeant les services de soins, les services sociaux et les systèmes de protection sociale dans les accords conclus avec les pays bénéficiant d'une aide financière;

Amendement

16. appelle la Commission ***à réaliser des évaluations des incidences sociales des mesures d'austérité proposées*** et à inclure des garanties sociales protégeant les services de soins, les services sociaux et les systèmes de protection sociale dans les accords conclus avec les pays bénéficiant d'une aide financière;

Or. el

Amendement 121
Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. Appelle la Commission à inclure des garanties sociales protégeant les services de soins, les services sociaux et les systèmes de protection sociale dans les accords conclus avec les pays bénéficiant d'une aide financière;

Amendement

16. Appelle la Commission à inclure des garanties sociales protégeant les services de soins, les services sociaux et les systèmes de protection sociale dans les accords conclus avec les pays bénéficiant d'une aide financière; ***appelle la Commission et les Etats membres à développer l'usage des nouvelles technologies comme la télémédecine pour faciliter l'accès aux soins;***

Or. fr

Amendement 122

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

16 bis. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir l'investissement dans les secteurs de la santé, des soins et dans le secteur social, qui sont tous des secteurs nécessaires compte tenu des évolutions démographiques et des conséquences sociales de la crise, et qui présentent un fort potentiel en termes de création d'emplois;

Or. en

Amendement 123

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. demande à la Commission de promouvoir l'égalité d'accès à un enseignement et à des structures d'accueil pour la petite enfance, et de fournir un soutien financier adéquat pour ces services;

Or. en

**Amendement 124
Kinga Göncz**

**Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

16 quater. invite instamment les États membres à fournir des services communautaires aux enfants handicapés;

Or. en

**Amendement 125
Kinga Göncz**

**Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

16 quinquies. invite les États membres à repérer et à éliminer les obstacles et entraves à l'accès des personnes handicapées aux transports, services et informations publics;

Or. en

Amendement 126
Minodora Cliveti

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 sexies. invite la Commission et les États membres à fixer des priorités pour éliminer les disparités et fournir un accès effectif aux services de santé dans le cadre de la protection sociale de la santé pour les groupes vulnérables, y compris les femmes pauvres, les migrants et les Roms, en garantissant le caractère abordable, la disponibilité et la qualité des soins de santé, ainsi qu'une organisation efficiente et efficace et un financement adéquat dans toutes les zones géographiques;

Or. en

Amendement 127
Minodora Cliveti

Proposition de résolution
Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 septies. invite instamment les États membres à garantir la réponse aux besoins des migrants et de la minorité rom en matière de prestations de santé en veillant à une certaine sensibilité socioculturelle dans la fourniture des soins et des prestations de sécurité sociale;

Or. en

Amendement 128
Minodora Cliveti

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 octies. souligne la nécessité d'anticiper le vieillissement démographique en améliorant l'interface entre les services de santé et les services sociaux et en ajustant les prestations pour les maladies chroniques et les soins de longue durée pour couvrir la population âgée féminine en augmentation;

Or. en

Amendement 129
Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. prie instamment les États membres de développer les structures adaptées pour pouvoir proposer des consultations medico-sociales permettant une meilleure prise en compte des conditions de vie des plus démunis;

Or. fr

Amendement 130
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. invite les États membres à réaliser des évaluations des incidences pour veiller

à ce que des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur les plus vulnérables soient conformes aux principes établis dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à la directive sur l'égalité raciale;

Or. en

Amendement 131
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quater. invite les États membres à fournir des informations claires et accessibles sur les droits des migrants dans toutes les langues pertinentes, y compris en romani;

Or. en

Amendement 132
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. prie instamment les États membres de ***prendre des mesures contre les crimes de haine et de promouvoir les politiques de lutte contre la discrimination, le cas échéant en renforçant leurs organismes nationaux de lutte contre la discrimination et en encourageant la formation au sein des organismes publics;***

18. prie instamment les États membres de promouvoir les politiques de lutte contre la discrimination ***à l'encontre des groupes de personnes vulnérables et d'encourager la formation au sein des organismes publics;***

Or. de

Amendement 133
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite instamment les États membres à appliquer l'article 19 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et la directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle afin d'interdire la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et d'appliquer le principe d'égalité de traitement dans les domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, de l'éducation et de l'accès ainsi que de la fourniture des biens et services qui sont disponibles au public dans le commerce, y compris le logement;

Or. en

Amendement 134
Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. invite les États membres à trouver un accord sur la directive horizontale sur la non-discrimination interdisant la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, à appliquer le

principe de l'égalité de traitement dans le domaine des soins de santé, de la protection sociale et de l'accès ainsi que de la fourniture des biens et services qui sont disponibles dans le commerce;

Or. en

Amendement 135

Claude Moraes

Proposition de résolution

Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 quater. invite les États membres à adopter la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle;

Or. en

Amendement 136

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 quinquies. invite instamment les États membres à agir pour éviter que des personnes se retrouvent sans abri, à fournir l'accueil nécessaire aux personnes sans abri et à ne pas ériger cet état en infraction dans leur législation;

Or. en

Amendement 137
Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. prie instamment la Commission et les États membres de veiller à ce que toute politique ou tout programme de financement ayant pour but d'appuyer l'innovation sociale et/ou les services liés aux soins ciblent les services qui répondent le mieux aux besoins sociaux et améliorent la qualité de vie des personnes;

Amendement

19. prie instamment la Commission et les États membres de veiller à ce que toute politique ou tout programme de financement ayant pour but d'appuyer l'innovation sociale et/ou les services liés aux soins ciblent les services qui répondent le mieux aux besoins sociaux et améliorent la qualité de vie des personnes ***et soient développés en étroite collaboration et en consultation avec les organisations qui défendent et représentent les groupes vulnérables;***

Or. lt

Amendement 138
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 139
Claude Moraes

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Amendement

19 bis. invite la Commission à proposer une directive de l'Union européenne sur le congé des soignants;

Or. en

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. invite la Commission à proposer une directive de l'Union européenne sur le congé des soignants;

Or. en

Amendement 140
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quater. salue et soutient le programme commun AAD, qui appuie l'innovation dans le domaine du vieillissement actif et, de la sorte, améliore la qualité de vie des générations âgées ou des personnes vulnérables; dans le même temps, le programme commun AAD contribue au renforcement de l'industrie en Europe par la promotion de l'innovation et du développement pour un marché cible appelé à croître considérablement dans un avenir proche; en particulier, la forte participation des PME au programme commun AAD (près de 50% de tous les partenaires participants) témoigne de la grande force d'innovation du programme et de sa pertinence sur le marché; en outre, le programme déploie des efforts fructueux pour mettre les projets plus rapidement sur le marché;

Or. de

Amendement 141
Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quinquies. souligne la portée de l'initiative du Parlement européen pour un entrepreneuriat social et insiste sur l'importance de l'économie sociale, laquelle peut efficacement renforcer, avec les entreprises sociales, le secteur de la santé et de l'aide sociale, qui est en croissance rapide;

Or. de

Amendement 142

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; appelle de ses vœux la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté;

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes **(tels que le PSCI), ainsi que le fonds d'entrepreneuriat social européen**, ciblant les groupes vulnérables; appelle de ses vœux la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté;

Or. de

Amendement 143

Emer Costello

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; *appelle de ses vœux* la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté;

Amendement

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; *invite* la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents, **y compris le Fonds européen d'aide aux plus démunis**, qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté;

Or. en

Amendement 144
Philippe Boulland, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; appelle de ses vœux la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté;

Amendement

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; appelle de ses vœux la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen, **au FEAD** et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la

pauvreté;

Or. fr

Amendement 145

Marian Harkin

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; *appelle de ses vœux* la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion *et* à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté;

Amendement

20. prie instamment la Commission et le Conseil de travailler avec le Parlement en vue de renforcer le financement des programmes ciblant les groupes vulnérables; *invite* la Commission à prendre toutes les mesures à sa disposition pour garantir l'adhésion totale au Fonds social européen et aux autres instruments pertinents qui répondent aux besoins des personnes vulnérables ou menacées par l'exclusion, à soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de la stratégie "Europe 2020" relatif à la pauvreté *et à promouvoir l'innovation et la qualité dans le secteur de la santé et des soins*;

Or. en

Amendement 146

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. invite la Commission à développer un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs pour mesurer et publier régulièrement les composantes matérielles et non matérielles du bien-être, y compris les indicateurs sociaux, pour compléter

les indicateurs européens et nationaux du PIB et du chômage, ainsi que pour mesurer le progrès sociétal et pas uniquement le développement économique;

Or. en

Amendement 147
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. *prie instamment* les États membres *de* maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes chargées des services de soins et au secteur bénévole en vue d'adopter des mesures plus personnelles, de qualité et avantageuses sur le plan économique;

Amendement

21. *invite* les États membres *à* maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes chargées des services de soins et au secteur bénévole, *également* en vue d'adopter des mesures plus personnelles, de qualité et avantageuses sur le plan économique;

Or. de

Amendement 148
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. prie instamment les États membres de maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes chargées des services de soins et au secteur bénévole en vue d'adopter des mesures plus personnelles, de qualité et avantageuses sur le plan économique;

Amendement

21. *invite la Commission et les États membres à reconnaître explicitement la précieuse contribution qu'apportent les soignants informels non rémunérés;* prie instamment les États membres *de mettre en place et* de maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes chargées des services de soins et au secteur bénévole en vue d'adopter des mesures plus personnelles, de qualité et avantageuses sur

le plan économique, *comme des mesures permettant de concilier la vie professionnelle et familiale, facilitant une meilleure coopération et coordination entre les fournisseurs formels et informels de soins, et garantissant des politiques de sécurité sociale et une formation appropriées pour les soignants;*

Or. en

Amendement 149

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. prie instamment les États membres de maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes chargées des services de soins et au secteur bénévole en vue d'adopter des mesures plus personnelles, de qualité et avantageuses sur le plan économique;

Amendement

21. *invite la Commission et les États membres à reconnaître explicitement la précieuse contribution qu'apportent les soignants informels non rémunérés;* prie instamment les États membres *de mettre en place et* de maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes chargées des services de soins et au secteur bénévole en vue d'adopter des mesures plus personnelles, de qualité et avantageuses sur le plan économique; *invite la Commission et les États membres à développer un cadre cohérent pour tous les types de congés de soins; invite la Commission à proposer une directive de l'Union européenne sur le congé des soignants;*

Or. en

Amendement 150

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite les États membres à fournir des informations précises et facilement compréhensibles dans les langues et formats pertinents en ce qui concerne le droit aux soins, et à les rendre largement accessibles;

Or. en

Amendement 151
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. invite la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux à élaborer des définitions claires pour les profils professionnels dans le secteur des soins, de manière à pouvoir délimiter précisément les droits et les obligations;

Or. de

Amendement 152
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 quater. invite les États membres à intégrer tous les acteurs possibles (au niveau local, régional et national) et les partenaires sociaux dans les initiatives concernant la prévention, la santé et les services sociaux;

Amendement 153
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 quinquies. invite instamment les États membres à promouvoir les formations requises par les secteurs des soins et de l'aide, et à proposer des bourses aux personnes entreprenant des études dans ce domaine;

Or. en

Amendement 154
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 sexies. invite instamment la Commission à promouvoir une campagne dans l'objectif de recruter des jeunes et d'améliorer l'image du secteur des soins en tant qu'employeur;

Or. en

Amendement 155
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 21 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 septies. invite instamment les États membres à soutenir les autorités nationales, régionales et locales à mettre en place des systèmes durables de financement des services de soin, et à développer des systèmes de formation et de reconversion pour les travailleurs à l'aide des financements du FSE;

Or. en

Amendement 156
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 21 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 octies. appelle les États membres à introduire des incitations fiscales dans le secteur des soins en général et dans le cas où ce secteur emploie des personnes issues de groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 157
Paul Murphy

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. demande le respect des droits en matière de travail des personnes travaillant dans le secteur des soins, y compris le droit à un revenu décent et à des conditions de travail décentes, ainsi que celui d'adhérer à un syndicat ou d'en

*créer un jouissant de droits de
négociation collective;*

Or. en